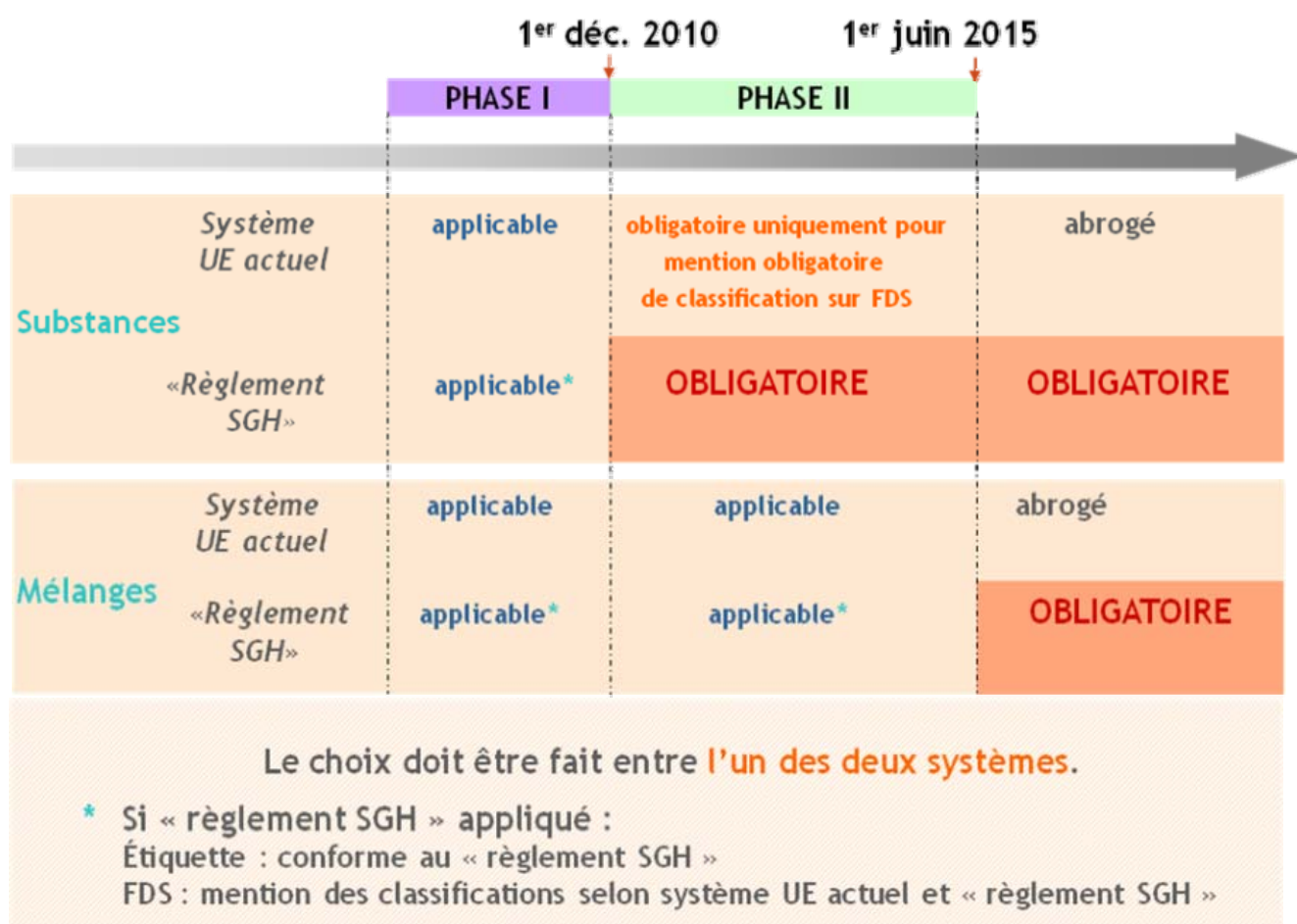


Complément à l'article « Vers une nouvelle classification des produits chimiques », Roselyne Messal (*L'Act. Chim.*, 2008, 319, p. 48).

Annexe I - La proposition de règlement européen : période de transition (source : INRS).



Annexe II - Un exemple : le benzène (source : INRS).

Système européen actuel



F - Facilement inflammable



T - Toxique

Peut provoquer le cancer
Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires
Facilement inflammable
Irritant pour les yeux et la peau
Également toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Libellés des conseils de prudence S53 et S45

**S53 : Éviter l'exposition – se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation*

**S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin*

(si possible lui montrer l'étiquette)

Règlement européen SGH



DANGER

Peut provoquer le cancer
Peut induire des anomalies génétiques
Liquide et vapeurs très inflammables
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Provoque une irritation oculaire grave
Provoque une irritation cutanée

*Libellés des conseils de prudence : par ex. ,
P202, P242, P270, P280, P308+P313, P405*

**P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité*

**P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles*

**P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit*

**P308+P313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin*

**P280 : Porter des gants de protection (en alcool polyvinylique) et des lunettes*

**P405 : Garder sous clé*